ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 128724

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur certains types de méthodes éducatives développementales permettant de lutter contre l'autisme. Il s'en trouve une, visiblement fort efficace, aux dires de nombreux parents, appelée "méthode des 3 I". Cette méthode a un coût inférieur aux autres, puisque fonctionnant à domicile. La méthode n'a recours à aucun médicament et repose sur l'interaction et l'échange. Aussi, il lui demande dans quelle mesure le plan d'action 2012 pour les autistes peut donner la possibilité aux familles de choisir la prise en charge adaptée à leurs enfants parmi les nouvelles voies éducatives comportementales ou "développementales", mais aussi d'apporter une aide financière aux familles choisissant d'arrêter de travailler pour se consacrer au développement de l'apprentissage de la méthode concernée pour accompagner leur enfant dans cette terrible maladie qu'est l'autisme.

Données clés

Auteur : M. Alain Suguenot
Circonscription : Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128724
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1494
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)